

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230622_052/377
	Du 22 JUIN 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 18 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 9 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> Service de Restauration scolaire - Règlement intérieur	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; ROUQUIER Bruno ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. CHAILAN Jean-Luc ; Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à M. GUERRE Cyril ; M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; Mme BERLINE Marion qui avait donné procuration à Mme GIMENO Sophie ; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Madame Catherine LAPIERRE, rapporteur, EXPOSE :

Vu la délibération la délibération N°DE20221124_076/778 en date du 24 novembre 2022 concernant le règlement intérieur du service de restauration

Considérant, qu'il y a lieu d'actualiser le règlement intérieur du service de restauration, au 10 juillet 2023,

PROPOSE :

- D'actualiser le règlement intérieur du service restauration ci-annexé à la présente délibération, applicable au 10 juillet 2023 ;
- D'abroger la délibération N°DE20221124_076/778 en date du 24 novembre 2022 concernant le règlement intérieur du service de restauration et son annexe

Le rapport de Mme Catherine LAPIERRE entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE la proposition de Madame Catherine LAPIERRE actualisant le règlement intérieur du service de restauration ci-annexé à la présente délibération, applicable au 10 juillet 2023 et abrogeant la délibération

N°DE20221124_076/778 en date du 24 novembre 2022 antérieure susvisée concernant le règlement du service de restauration et son annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **26 JUIN 2023**

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be 'Sophie Lingerat', written over the text of the secretary's name.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>